

PROJET

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4^e séance ordinaire – 26 mars 2025, 19 heures

**Centre administratif
situé au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180
Salle Laure-Gaudreault**

Présents :

- MM. Antoine Gagné, président et membre parent
Danny Bouchard, vice-président et membre parent
- MM. Feng Guo, membre parent
Jonathan Brassard-Potvin, membre parent
Antoine Juders Michel, membre du personnel
- Mmes Martine Pageau, membre du personnel
Chantal Archambault, membre du personnel
- MM. Patrice Forest, membre du personnel
Yazid Djenadi, membre de la communauté
Rémi Vuong, membre de la communauté
Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté
- Mme France Dussault, membre de la communauté

**Sont aussi
présents :**

- Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des
communications et des ressources humaines
- MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources
matérielles
Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire
et des technologies de l'information
Marc Girard, directeur général adjoint des ressources financières
et du bureau de l'efficacité organisationnelle
Sylvain Cléroux, membre du personnel d'encadrement sans droit
de vote
- M^e Maeva Ferrer Sterlin, secrétaire générale
Érika Cloutier, secrétaire générale adjointe

**Sont
Absentes :**

Mmes Sophie Brière, membre parent
Alisha Wissanji, membre de la communauté
Nathalie Perrault, membre du personnel
Pascale Gingras, directrice générale adjointe des services
éducatifs et des directions d'unité

Mot de la présidence

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Gagné informe les membres qu'il sera absent lors des deux prochaines séances du Conseil d'administration. En son absence, le vice-président, M. Dany Bouchard assumera la présidence des séances.

1. **Point d'information de la direction générale**

Mme Isabelle Gélinas souligne la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles. Elle mentionne que plusieurs activités ont été offertes aux parents, aux élèves et aux membres du personnel. Elle remercie l'ensemble des équipes pour leur engagement et leur participation.

Mme Gélinas en profite également pour souligner la Semaine des éducatrices et des éducateurs spécialisés et des préposées et des préposés aux élèves handicapés, qui se tiendra du 30 mars au 5 avril 2025. Elle souhaite reconnaître leurs contributions essentielles auprès des élèves.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 5 février 2025
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite
- 6- Point d'information des responsables de comité

- 7- Rubrique du représentant du CGTSIM
- 8- CA-202503-40 Bureau du secrétariat général – *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* — **version pour consultation**
- 9- CA-31-202503-01 Service des ressources financières – *Politique de gestion contractuelle et d’approvisionnement responsable* — **version pour consultation**
- 10- CA-202503-41 Bureau de l’efficacité organisationnelle – *Politique relative à la gouvernance des données* — **version pour consultation**
- 11- CA-202503-42 Bureau du secrétariat général – *Code d’éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d’élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux* — **version pour adoption**
- 12- CA-33-202503-01 Service des ressources matérielles – Demande d’autorisation afin de procéder à l’aliénation d’une partie de la propriété située au 5100, rue Bossuet, bâtiment #336E (lot : 1 362 666 ptie)
- 13- CA-202503-39 Bureau du secrétariat général - Désignation du responsable de l’application des règles contractuelles (RARC) intérimaire au CSSDM

Sommaires exécutifs d’information :

- 14- INF-CA-202503-65 Bureau de la direction générale – Reddition de comptes de la directrice générale, *en liasse*
- 15- INF-CA-202503-66 Bureau du secrétariat général – Assermentation d’un nouveau membre
- 16- INF-CA-202503-67 Déclarations d’intérêts des membres du conseil d’administration, *en liasse*
- 17- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

Il n’y a aucune question.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 5 février 2025

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal ;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 5 février 2025 tel que présenté.

5. Suivi du plan d'engagement vers la réussite

Mme Gélinas annonce que le suivi du plan d'engagement vers la réussite sera reporté à la prochaine séance du Conseil d'administration vu l'absence de madame Pascale Gingras.

6. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif de transport

Rien à souligner depuis la dernière rencontre.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-Sébastien Sauvé rapporte que, lors de la dernière rencontre du comité, les membres ont effectué un retour sur l'exercice d'éthique (Claire). Plusieurs marques d'appréciation ont été exprimées à l'égard de cette activité.

M. Sauvé mentionne que les avant-projets de *la Politique sur la gouvernance de données*, la modification au *Règlement sur la délégation de fonction et pouvoir au CSSDM* et à la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* ont été présentés aux membres.

Un suivi concernant la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement a également été effectué. Il a été constaté que plusieurs présidences n'avaient pas complétés les suivis demandés. En conséquence, une lettre leur a été transmise afin d'obtenir une mise à jour.

Pour terminer, M. Sauvé mentionne qu'un retour a été fait sur le formulaire d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

3) Comité des ressources humaines

Mme France Dussault mentionne qu'aucune rencontre préalable au Conseil d'administration n'a eu lieu, compte tenu de l'incertitude entourant les mandats du comité.

4) Comité des services éducatifs et des besoins en espace

M. Danny Bouchard mentionne qu'un sujet a été abordé lors de la dernière rencontre du comité portant sur le suivi du Plan d'engagement vers la réussite des élèves.

5) Comité de vérification

M. Patrice Forest mentionne que le comité s'est réuni le 12 mars dernier et que les avant-projets de *la Politique sur la gouvernance de données*, la modification au *Règlement sur la délégation de fonction et pouvoir au CSSDM* et la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* ont été présentés.

M. Forest mentionne qu'un suivi sur l'organisation des services a été fait, dans la normalisation FP et sur la nouvelle directive de la disposition des biens.

M. Forest indique que le cadre financier ainsi que les mesures d'optimisation demandées par le ministère de l'Éducation du Québec ont été présentés. Il précise que des actions concrètes seront mises en œuvre et que la prudence demeure le principe directeur du CSSDM.

7. Rubrique du représentant du CGTSIM

M. Rémi Vuong mentionne que le rapport budgétaire au 31 décembre 2024 a été présenté. Il précise qu'il n'y avait rien à signaler à ce stade, le budget étant à l'équilibre.

M. Vuong mentionne également que l'état de la taxe scolaire au 31 décembre 2024 a été présenté. Le montant perçu est supérieur à celui de 2023, en raison de la perception d'une taxe supplémentaire.

Enfin, M. Vuong souligne que le financement des allocations destinées aux milieux défavorisés pour l'année 2024-2025 est supérieur aux prévisions budgétaires, situation étant également attribuable à la perception de la taxe supplémentaire.

8. Bureau du secrétariat général – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM — version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202503-40 en date du 17 mars 2025 de M Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 13 novembre 2024;

CONSIDÉRANT le projet de révision des encadrements en gestion contractuelle et son objectif de simplification des encadrements;

CONSIDÉRANT qu'une modification du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* est nécessaire afin de représenter les conclusions du projet de révision des encadrements en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13, 171, 174 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT que le 26 février 2025, le Comité consultatif de gestion, formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration du projet de Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre tout règlement au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER à des fins de consultation le projet de *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*, déposé en Annexe I au présent sommaire;
2. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
3. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

9. Service des ressources financières – Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable – version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202502-01- En date du 17 mars 2025 de Mme Fatima Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 7 février 2024;

CONSIDÉRANT le projet de révision des encadrements en gestion contractuelle et son objectif de simplification des encadrements;

CONSIDÉRANT qu'une modification de la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* est nécessaire afin de représenter les conclusions du projet de révision des encadrements en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par cette révision décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT que le 26 février 2025, le Comité consultatif de gestion, formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration du projet de la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le projet de la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable*, déposée en Annexe I au présent sommaire;
2. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
3. d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

10. Bureau de l'efficacité organisationnelle – *Politique relative à la gouvernance des données* – version **pour consultation**

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202503-41 en date du 17 mars 2025 de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* ;

CONSIDÉRANT l'implantation d'un programme de gouvernance de données au CSSDM;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir la *Politique relative à la gouvernance des données*;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le 26 février 2025, le comité consultatif de gestion (« **CCG** »), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a pu participer à l'élaboration du projet de la *Politique relative à la gouvernance des données* comme prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP ;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT l'élaboration entreprise par le Bureau de l'efficacité organisationnelle en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le projet de *Politique relative à la gouvernance des données*, déposé en Annexe I au présent sommaire;
2. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
3. d'AUTORISER le Bureau de l'efficacité organisationnelle à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

11. Bureau du secrétariat général – Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux — version **pour adoption**

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202503-42-Corrigé en date du 25 mars 2025 de Mme Alexandra Schilte concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter tel quel le Code d'éthique ministériel dans un délai maximal de 30 jours à partir du 5 mars 2025;

CONSIDÉRANT l'article 258.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3);

CONSIDÉRANT les objectifs importants du Code d'éthique ministériel décrits au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter toute confusion ou contradiction entre le Code d'éthique ministériel et le Code de conduite actuel du CSSDM ;

CONSIDÉRANT l'intention du BSG de poursuivre les travaux d'analyse et d'harmonisation en matière d'éthique.

Il est PROPOSÉ :

1. d'ADOPTER le *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux*, déposé en Annexe II au présent sommaire, pour une entrée en vigueur le 4 avril 2025;
2. de SUSPENDRE le Code de conduite actuel du CSSDM déposé en Annexe III au présent sommaire (*L'éthique et les valeurs au travail : code de conduite des employés de la CSDM*), jusqu'à nouvel ordre.

Érika Cloutier indique qu'une version corrigée du sommaire exécutif et de l'Annexe II sera déposée à l'ordre du jour consolidé suivant la séance afin que, dans un souci de cohérence avec la première conclusion, la deuxième conclusion soit applicable à compter du 4 avril 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux, déposé en Annexe II au présent sommaire, pour une entrée en vigueur le 4 avril 2025;
2. de SUSPENDRE le Code de conduite actuel du CSSDM déposé en Annexe III au présent sommaire (*L'éthique et les valeurs au travail : code de conduite des employés de la CSDM*), à compter du 4 avril 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

12. Service des ressources matérielles – Demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation d'une partie de la propriété située au 5100, rue Bossuet, bâtiment #336E (lot : 1 362 666 ptie)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202503-01 en date du 18 mars 2025 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la reprise des lieux loués, situés au 5100, rue Bossuet, à Montréal (l'école Marianne, annexe Rosalie-Jetté), par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le *Centre de la petite enfance Carcajou* (CPE) est intéressé à acquérir la parcelle de terrain pour se délocaliser dans une nouvelle installation;

CONSIDÉRANT que le CPE a obtenu des appuis de diverses autorités concernées;

CONSIDÉRANT que la vente de la parcelle n'a aucun impact sur le fonctionnement du bâtiment scolaire incluant la cour d'école;

CONSIDÉRANT que la situation du terrain visé par l'aliénation ne permet pas l'agrandissement du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* qui permet au ministre d'autoriser l'aliénation de gré à gré à certains organismes, dont la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), en premier lieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les infrastructures publiques*, un organisme public doit recourir à la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour disposer d'un immeuble.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles (SRM), en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques (BAJ), à prendre en charge l'aliénation de l'immeuble, dont la parcelle (lot : 1 362 666 ptie);
- 2° d'AUTORISER la direction du SRM ou l'une de ses directions adjointes, à mandater la Société québécoise des infrastructures pour la prise en charge du processus d'aliénation de l'immeuble et de faire signer l'entente par le délégué du Centre de services scolaire de Montréal;
- 3° d'AUTORISER la Direction générale à obtenir la réponse de l'intérêt de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) à acquérir l'immeuble;
- 4° d'AUTORISER en l'absence d'intérêt du CSEM, le SRM, en collaboration avec le BAJ, à soumettre une promesse bilatérale de vente et d'achat au *Centre de la petite enfance Carcajou*.

13. Bureau du secrétariat général – Désignation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) au CSSDM

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202503-39 en date du 13 mars 2025 de M Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 5 février 2025 et suivant le départ de la secrétaire générale, Me Marie-Li Bélisle, coordonnatrice au Bureau des affaires juridiques, a été désignée pour assumer le rôle de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) intérimaire au Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) ;

CONSIDÉRANT les articles 8, 21.0.1 et 21.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT le mandat dévolu au RARC tel que prévu à la LCOP;

CONSIDÉRANT la *Politique concernant les responsables de l'application des règles contractuelles*, laquelle prévoit que le RARC est un intervenant stratégique, doit relever directement du dirigeant de l'organisme et disposer d'une autorité effective sur les personnes qui exercent les activités contractuelles;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de Me Maeva Ferrer Sterlin à titre de secrétaire générale du CSSDM en date du 17 mars 2025;

CONSIDÉRANT que, au CSSDM, le mandat de RARC s'inscrit dans celui de secrétaire générale.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- De DÉSIGNER Me Maeva Ferrer Sterlin, secrétaire générale, à titre de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) au CSSDM, et ce, à partir du 27 mars 2025.

Sommaires exécutifs d'information :

14. INF-CA-202503-65 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, en liasse
15. INF-CA-202503-66 Bureau de la Direction générale – Assermentation d'un nouveau membre
16. INF-CA-202503-67 Déclarations d'intérêts des membres du Conseils d'administration, *en liasse*
17. Levée de la séance

La séance se termine à 19 h 35.